



NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Distr.: GENERAL

E/ECA/CRCI-4/2

17 mars 2005

Français

Original: Anglais

**Comité du commerce de la coopération
et de l'intégration régionale
Quatrième Session**

**24-25 mars 2005
Addis-Abeba, Ethiopie**

**Programme de travail de DCIR : Revue des activités et
priorités pour le biennium 2006-2007**

EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Octobre 2003 - mars 2005

I. Examen des activités du sous-programme de la Division du commerce et de l'intégration régionale (TRID)

1.A. Mission du sous-programme

La mission globale du sous-programme est de mieux servir l'Afrique en favorisant le commerce et l'intégration régionale dans les pays africains de façon qu'ils puissent atteindre l'objectif principal de réduction de la pauvreté et améliorer les conditions de vie.

Les résultats escomptés de la Division pour la période considérée sont: a) l'amélioration de la capacité des pays africains d'intégrer le commerce dans les politiques nationales et sous-régionales de développement et de participer efficacement aux négociations commerciales bilatérales et multilatérales; b) la rationalisation des communautés économiques régionales (CER) en conséquence de l'évaluation continue de l'intégration régionale de l'Afrique; c) le renforcement des dispositifs nationaux et de l'élaboration des politiques pour le développement du commerce et l'intégration régionale.

1.B. Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales: historique et recommandations

Le Comité du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales a été créé en 1997 pour assumer les fonctions de l'ancienne Conférence des ministres africains chargés du commerce, de la coopération et de l'intégration régionales et du tourisme. Se réunissant tous les deux ans, ledit Comité est un mécanisme d'examen utile au sein de la Division du commerce et de l'intégration régionale (TRID) pour les programmes de la CEA, proposés et en cours d'exécution.

La première session du Comité, en avril 1999, était combinée avec un forum sur les défis de l'intégration économique régionale en Afrique, mettant particulièrement l'accent sur la mobilisation des ressources. L'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Banque africaine de développement (BAfD), toutes les communautés économiques régionales (CER), le PNUD, la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA) y ont participé. Le Comité a notamment examiné les progrès accomplis en vue de la création de la Communauté économique africaine et le rôle des CER pour faciliter le processus d'intégration.

Pendant la deuxième session du Comité, en mars 2002, les membres ont recommandé d'inviter des experts africains des milieux universitaires et du secteur privé maîtrisant les questions d'intégration régionale afin d'enrichir leurs travaux. Cette recommandation a été appliquée en octobre 2003, à l'occasion de la troisième session du Comité.

Cette troisième session, tenue en octobre 2003, a permis d'examiner l'état de l'intégration régionale en Afrique, tout particulièrement le développement du transport aérien, et d'envisager des moyens d'accélérer le processus. Le secrétariat de la CEA et les experts invités ont présenté des documents et des rapports sur le rôle de l'intégration régionale dans le développement économique; les moyens de financer l'intégration régionale en Afrique; la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du transport aérien en Afrique; et les dimensions politiques de l'intégration régionale. S'agissant du transport aérien, le Comité a noté que les opérations ne s'étaient pas améliorées de façon significative dans le continent malgré l'adoption de la Décision de Yamoussoukro par les chefs d'État de l'Union africaine.

Le Comité a approuvé la proposition de la CEA de collaborer avec l'Union africaine pour étudier les possibilités de rationalisation et d'harmonisation des CER qui sont les piliers institutionnels de l'intégration régionale. Le Comité a également recommandé que la route transafricaine soit prolongée jusqu'à l'Afrique du Sud et que ce pays soit inclus dans le rapport de la CEA sur les corridors de transit.

1.C. Principaux défis rencontrés et résolus par la Division du commerce et de l'intégration régionale

Il est désormais largement admis que le commerce est un moteur crucial de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Bien que le commerce mondial ait augmenté de façon exponentielle au cours des 20 dernières années, la part de l'Afrique, en particulier de l'Afrique subsaharienne, a nettement décliné. Entre 1980 et 2000, la part de l'Afrique dans les exportations mondiales a été ramenée de 4,1 % à 1,6 %. Ce déclin s'explique notamment par une détérioration des termes de l'échange pour les exportations africaines, l'étranglement de la gamme des produits d'exportation de la plupart des pays africains, l'absence d'accès aux marchés et des contraintes au niveau de l'offre.

En outre, du fait de la petite taille de leur marché intérieur, la plupart des pays africains n'ont guère pu faire d'économies d'échelle. L'étranglement et la fragmentation du marché, conjugués à l'indigence des infrastructures, ont imposé des coûts de transactions élevés aux entreprises et industries africaines. Le commerce et les flux d'investissements transfrontières ont stagné faute de coordination et de coopération entre les pays. L'intégration régionale est donc une première étape indispensable pour permettre une plus grande participation à l'économie mondiale et bénéficier de ses avantages.

Bien que la CEA et d'autres parties prenantes se soient employées à promouvoir le commerce et l'intégration régionale depuis plusieurs années, les résultats ne sont pas à la hauteur de leurs efforts. D'après le rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique (ARIA) publié par la Commission, les progrès ont été très lents et de nombreux problèmes institutionnels et politiques doivent être résolus de toute urgence. Les institutions régionales ne disposent pas de ressources financières et humaines nécessaires pour gérer les problèmes complexes de l'intégration. Les États-nations mettent souvent longtemps à ratifier les traités et à respecter les obligations qui en découlent; en d'autres termes, ils hésitent à céder une part de souveraineté à des organismes régionaux.

I.D. Principales activités entreprises pour promouvoir l'intégration régionale et résultats obtenus

La recherche d'un consensus et la définition des priorités pour des acteurs très variés a été la principale tâche en matière d'intégration régionale en Afrique. À cet égard, la CEA a pris l'initiative d'organiser le troisième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF III) en 2002. La Division du commerce et de l'intégration régionale s'est efforcée de promouvoir l'intégration régionale conformément à la vision dégagée pendant le Forum.

Évaluation des progrès accomplis en vue de l'intégration: La CEA a lancé une nouvelle publication, *État de l'intégration régionale en Afrique (ARIA)*. Cette publication a été réalisée avec les conseils d'un comité directeur constitué de la CEA, de l'OUA/UA et de la BAFD, et l'appui de l'Union européenne (UE) et de la Banque mondiale. Pour pouvoir évaluer les progrès de l'intégration régionale en Afrique depuis les premières années jusqu'à la création de l'UA, la CEA a mis au point des indicateurs de performances novateurs, qui donnent une image comparative plus précise du rythme de l'intégration aux niveaux sous-régional et continental. La première édition d'ARIA contenait une analyse qualitative de la teneur et de l'impact des politiques, plans et interventions. En plus des aspects institutionnels, l'évaluation portait sur l'avancement de l'intégration dans des secteurs fondamentaux comme le commerce, la monnaie et les finances, l'infrastructure, les ressources naturelles, la production de base et la mise en valeur des ressources humaines. L'analyse quantitative a permis d'étayer le rapport avec des mesures statistiques crédibles. Le Rapport est un instrument objectif d'analyse et il incite les États Membres à se mobiliser pour l'intégration.

Appui des communautés économiques régionales : L'Union africaine a déclaré que les communautés économiques régionales (CER) étaient le principal élément constitutif de l'intégration africaine. Elles sont aussi les principaux clients de la CEA au niveau sous-régional. La Commission et ses bureaux sous-régionaux collaborent étroitement avec les principales CER pour harmoniser leur composition, renforcer les politiques et mettre en place des capacités techniques en vue de l'intégration régionale. On trouvera ci-après des exemples d'activités de la CEA à l'appui des CER pendant la période considérée.

La CEA collabore avec l'Union africaine au sujet de la proposition de rationalisation des CER, qui doit être soumise aux chefs d'États africains pour décision. Le prochain rapport *ARIA II de la CEA, qui traite de la question de la rationalisation des CER*, aidera les dirigeants africains à prendre des décisions en connaissance de cause grâce à une analyse approfondie du coût des chevauchements d'efforts actuels, des avantages de la rationalisation et de ses modalités. Les travaux de préparation de cette publication avancent, notamment une analyse approfondie sur la base d'un questionnaire complet. Le rapport contiendra des bonnes pratiques et des recommandations concrètes, qui aideront les États Membres à utiliser au mieux des ressources limitées.

Pour que l'intégration régionale et sous-régionale réussisse en Afrique, il est nécessaire de trouver un moyen durable de financer l'intégration autrement que par des souscriptions annuelles des caisses de l'État déjà trop sollicitées. TRID a procédé à des *études de faisabilité détaillées sur la mise en place de mécanismes d'autofinancement*. Ces études

de faisabilité ont inclus le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). La SADC a examiné l'étude en vue d'une adoption éventuelle. Le COMESA a examiné l'étude sous l'angle de sa pertinence avec sa propre initiative de création d'un fonds de développement. À partir de ces études de faisabilité, TRID a organisé une réunion spéciale d'experts sur le *financement de l'intégration régionale*. Les participants à cette réunion ont recommandé d'autres sources que les quotes-parts pour assurer le financement de l'intégration régionale dans ces sous-régions et en Afrique.

1.E. Renforcement de l'infrastructure des transports

Les transports sont le principal domaine sectoriel d'activité de la CEA en matière d'intégration. La Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique, dont la deuxième édition s'est achevée en 2002, a servi de cadre à la majeure partie de ces travaux. La CEA a assuré le secrétariat de cette initiative, qui s'est étendue sur 20 ans, et a organisé une évaluation approfondie à son terme. Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne la cohérence des politiques, comme en témoigne la *Décision de Yamoussoukro* dans le domaine de la libéralisation du transport aérien.

La CEA a eu un rôle de premier plan dans l'élaboration et l'adoption de règles de concurrence pour la libéralisation du transport aérien dans des CER comme la CEDEAO, la CEMAC, le COMESA, la SADC et la CAE. Pour une mise en œuvre effective de la Décision de Yamoussoukro, la CEA a constitué, avec 11 partenaires dans 28 pays, le *Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne (SSATP)* dont elle assure la présidence. Elle a également contribué à la mobilisation de ressources en vue du renforcement des secrétariats de la CEDEAO et de la CEMAC.

La Division du commerce et de l'intégration régionale a organisé la réunion générale annuelle du SSATP en septembre 2004, en coopération avec ce dernier et le Gouvernement éthiopien. La réunion a conclu qu'il fallait agir sur les points suivants: amélioration de la collaboration avec les CER, augmentation de la participation des pays au programme (33 pays ont adhéré au SSATP en 2004), augmentation du nombre de donateurs partenaires, et inclusion de la sécurité routière dans le plan d'action du SSATP.

Par ailleurs, la Division a organisé, en collaboration avec la CEDEAO et la CEMAC, la troisième réunion du Comité de coordination et de suivi pour la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, à Libreville en novembre 2004. La réunion a été principalement consacrée à l'examen de rapports d'évaluation de la mise en œuvre de la Décision, précisant le nombre de pays Membres qui l'appliquent et les effets de la libéralisation dans leurs sous-régions respectives. Les participants ont demandé la mise en œuvre rapide de la Décision et le règlement des problèmes rencontrés par les pays Membres.

La mise en œuvre effective de la Décision de Yamoussoukro exige une coordination et des plans d'action réalisables dans les CER. La Division, le SSATP et les CER ont tenu

une réunion commune de coordination technique en février 2005 dont le principal résultat a été la création d'un Comité de coordination pour les transports; le président élu de ce Comité est chargé de coordonner les programmes des transports des CER dans le cadre du SSATP.

La Division du commerce et de l'intégration régionale a organisé une réunion spéciale d'experts, forum pour l'échange de données d'expérience sur les **pratiques du transport multimodal**. Les participants ont examiné les obstacles recensés sur le continent et ont récapitulé les recommandations et conclusions d'une étude sur le développement du transport multimodal en Afrique, établie par la CEA. À partir de ces recommandations, ils ont adopté un plan d'action visant à étendre l'utilisation de ce mode de transport.

La Division a également effectué une étude sur les bonnes pratiques en ce qui concerne la commercialisation et la privatisation des transports ferroviaire, aérien, routier et maritime. L'étude visait à décrire la situation actuelle du continent en ce qui concerne la place du secteur privé dans l'infrastructure des transports et la prestation de services. Elle a contribué à déterminer les bonnes pratiques à l'intention des pays accusant un certain retard.

La vision d'une Afrique bénéficiant de bonnes interconnexions n'est toutefois pas encore une réalité. L'évaluation finale préconise des activités de suivi dans le secteur et on se tourne désormais vers le NEPAD à cet égard, en particulier pour les connexions intrarégionales. La CEA a joué un rôle important dans l'élaboration du Plan d'action à court terme du NEPAD sur les infrastructures.

1.F. Principales activités entreprises pour renforcer les capacités dans le domaine de la promotion du commerce

Alors que le programme de négociations commerciales multilatérales s'est considérablement étoffé ces dernières années, la plupart des pays africains n'ont pas les capacités adéquates pour traiter des problèmes complexes qui sont apparus dans le cadre de l'OMC. La charge de travail imposée par le programme est démesurée pour les effectifs réduits de bien des missions permanentes des pays africains à Genève. Nombre de ces pays ont fait part de leur préoccupation à ce sujet à Doha. Cela a conduit le Coordonnateur du Groupe des pays africains à l'OMC à demander à la CEA de fournir un appui à son groupe. C'est dans ce contexte que la CEA a ouvert un Bureau de **services consultatifs interrégionaux à Genève** à la fin 2003 pour aider les missions africaines auprès de l'OMC et renforcer les positions africaines dans les négociations.

Le Bureau a fourni une assistance technique pour les négociations commerciales et a contribué au renforcement des capacités des pays africains grâce à une assistance continue et un appui technique apportés au Groupe africain de Genève pour l'établissement de ses positions au sujet du Programme de Doha pour le développement, ainsi que de ses propositions et soumissions relatives à diverses questions de l'OMC en cours d'examen. Le Bureau a participé activement aux activités de la Division du commerce et de l'intégration régionale en ce qui concerne le renforcement des capacités de négociations, et notamment à l'organisation de réunions de réflexion de haut niveau,

d'ateliers et de réunions d'experts, ainsi qu'à des recherches utiles pour les négociations du Groupe africain, notamment *les dossiers de synthèse de Cancún*.

Le Bureau, en collaboration avec l'Union africaine, a également participé à l'organisation de trois séminaires de réflexion consacrés à des questions liées à l'OMC à l'intention du Groupe africain à Genève. Le séminaire organisé en octobre 2003 était axé sur les résultats de la réunion de Cancún et sur la voie à suivre. Ce séminaire et la réunion post Cancún d'experts tenue au Ghana ont permis aux experts et aux ministres du commerce de prendre acte de la nécessité urgente d'établir des positions et des priorités pour les prochaines négociations à l'OMC. Un autre séminaire organisé en mai 2004 a donné aux ministres et aux négociateurs africains une synthèse des principales questions et positions avant la Conférence des ministres du commerce de l'Union africaine à Kigali (mai 2004). Le séminaire le plus récent, organisé en octobre 2004, visait en premier lieu à évaluer les principaux aspects du Paquet de juillet et leurs implications. Il visait également à faciliter les stratégies relatives aux modalités de négociations et à définir les besoins en prévision de la participation de l'Afrique aux négociations préalables à la sixième session de la Conférence ministérielle de l'OMC. Grâce à ces séminaires, les États africains peuvent désormais mieux synchroniser leurs positions dans les négociations.

Pour étendre l'assistance qu'elle apporte dans tous les domaines liés au commerce à l'appui des objectifs du NEPAD, la CEA a ouvert le **Centre africain pour les politiques commerciales** en 2003, dans le cadre d'un partenariat stratégique avec le Gouvernement canadien. Les activités du Centre ont inclus des services consultatifs sur des questions comme l'adhésion à l'OMC et les négociations relatives au protocole commercial de l'Accord de partenariat entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne (Accord de partenariat ACP-UE); des forums nationaux et sous-régionaux portant sur des questions commerciales et l'appui au Groupe africain à Genève.

Le Centre a joué un rôle de premier plan dans des réunions primordiales comme les deuxième et troisième réunions de réflexion des négociateurs commerciaux africains. Il a fourni nombre de services consultatifs en réponse à des requêtes des États Membres. Il a également contribué au renforcement des capacités dans le domaine de la promotion du commerce par la publication d'une série d'études sur les politiques à adopter (voir annexe).

En réponse aux demandes des États membres souhaitant être mieux préparés pour les négociations commerciales complexes de l'OMC, la CEA et l'UA ont organisé, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'OMC, le Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA) et le Réseau de recherche commerciale de l'Afrique australe, deux **réunions de réflexions de haut niveau** à l'intention des négociateurs commerciaux africains: du 26 au 29 juin 2001 en préparation des réunions de l'OMC à Doha et du 11 au 13 juin 2003 (juste avant une réunion des ministres africains du commerce) en préparation de celles de Cancún. Ces réunions ont été structurées de façon à permettre la tenue de débats de fond et l'adoption de positions concrètes qui ont ensuite été examinées par les ministres africains du commerce et ont servi de base à la position africaine commune, aussi bien à Doha qu'à Cancún.

Compte tenu de l'échec de la Conférence ministérielle de Cancún, il convenait de procéder à une évaluation globale *des implications de la Conférence de l'OMC à Cancún*, pour les pays africains. C'est ainsi que la Commission, l'Union africaine et le Gouvernement ghanéen ont organisé, en novembre 2003, une réunion de groupe d'experts pour aider les pays de la région à élaborer et affiner des stratégies pour les négociations suivantes et à déterminer leurs besoins immédiats en matière de recherche, dans ce contexte. De plus, un stage de formation visant à améliorer les capacités en matière de négociations commerciales agricoles a été organisé en Tunisie, en avril 2004.

Dans le cadre de la Conférence de Cancún, la Division du commerce et de l'intégration régionale a organisé, en mars 2004, une autre **réunion de groupe d'experts en collaboration avec l'Union du Maghreb arabe (UMA)** et le Gouvernement marocain. À partir du document de travail intitulé « *L'état d'avancement des négociations multilatérales: Cancún et ses conséquences sur les pays du Maghreb* », les participants ont discuté des incidences et conséquences sur les pays du Maghreb de l'échec de la Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún. La réunion a aussi permis l'échange d'expériences nationales concernant les négociations commerciales multilatérales. Les experts ont également tracé les grandes lignes de mécanismes visant à harmoniser les politiques commerciales au sein de l'UMA, afin de permettre à ses pays membres de définir une position de négociation commune.

La Division a également organisé, en collaboration avec le Bureau de la CEA en Afrique du Nord, l'Union du Maghreb arabe et le Gouvernement tunisien, une réunion d'experts sur **Le démantèlement de l'Accord multifibre (AMF) et ses répercussions sur l'Afrique**. Elle y a présenté deux communications. La première, qui était une importante contribution au débat, traitait des résultats de travaux analytiques portant application de l'AMF. Plusieurs scénarios ont été présentés aux pays de la région sur la façon dont ils pourraient limiter les pertes en renforçant leur intégration et en resserrant les liens avec les principaux pays producteurs et consommateurs de textile et d'habillement, c'est-à-dire la Turquie, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique. La réunion a permis de présenter aux pays de l'UMA les options dont ils disposent face aux incidences négatives attendues du démantèlement de l'AMF.

Pour faire mieux comprendre les éléments nouveaux résultant de la recherche et de l'analyse portant sur les politiques commerciales, dans le contexte de l'après-juillet 2004, c'est-à-dire des accords contenus dans "l'ensemble de résultats de juillet", la Division a organisé, en novembre 2004 à Tunis, une **réunion de groupe d'experts sur l'accès aux marchés**. Outre l'occasion de leur faire connaître ces nouveaux éléments, la réunion a permis aux experts commerciaux africains de tenir des discussions approfondies qui ont enrichi la feuille de route de Tunis, qui définit les domaines sur lesquels porter l'attention lors des négociations de l'OMC sur les modalités, et qui met en relief les aspects sur lesquels il faudrait s'appesantir avant la réunion ministérielle de Hong Kong, prévue en décembre 2005.

Par ailleurs, la CEA a organisé, en novembre 2004, la **troisième Réunion de réflexion de haut niveau** des négociateurs et responsables africains pour les questions commerciales,

intitulé «*Réunion des négociateurs et responsables africains pour les questions commerciales suite aux accords de juillet de l'OMC*». La réunion avait pour but d'aider les pays africains à élaborer et affiner leurs stratégies en vue des prochaines négociations à mener dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, ce qui implique une évaluation globale des résultats et des répercussions des "résultats de juillet" pour les pays africains et l'identification des domaines d'importance clefs pour les pays africains dans les diverses *modalités* devant faire l'objet de négociations, en particulier l'accès aux marchés des produits agricoles et des produits non agricoles, ainsi que les négociations sur la facilitation des échanges. Les discussions étaient axées sur les domaines dans lesquels les pays africains doivent répondre à des questions découlant des "résultats de juillet". Les experts ont défini une stratégie pour les négociations suivantes dans les domaines en question, sur la base des travaux de recherche de la CEA et d'institutions partenaires clefs.

Activités et contributions relatives aux négociations d'accords de partenariat économique

La deuxième phase des négociations portant sur les *accords de partenariat économique* entre le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et les pays de l'Union européenne a commencé. Si les accords de partenariat économique sont censés apporter aux États ACP des avantages considérables, ceux-ci ne se produiront ni spontanément ni instantanément. De plus, on juge que la mise en œuvre de ces accords pose aux pays ACP un certain nombre de défis majeurs tels que: gérer les pertes attendues de recettes fiscales; s'adapter au durcissement de la concurrence lié au principe de réciprocité; déterminer les avantages nets découlant de ces accords, en particulier dans les PMA; une capacité de négociation limitée. Pour relever ces défis, la CEA a entrepris une évaluation globale de l'incidence des accords de partenariat économique, qui permettra à l'Afrique de définir une stratégie et des positions efficaces pour réussir ses négociations avec l'Union européenne.

Pour améliorer la capacité de négociations de chaque sous-région et CER, la Division a organisé trois réunions sous-régionales de groupe d'experts, en collaboration avec les Bureaux sous-régionaux respectifs de la CEA en Afrique centrale, en Afrique de l'Ouest et en Afrique orientale. Les réunions avaient pour objectif d'examiner les principaux défis que la région doit relever en ce qui concerne les négociations commerciales multilatérales en cours, relatives aux accords de partenariat économique avec l'Union européenne et à l'OMC.

En Afrique centrale, la réunion a porté sur les points suivants, à partir de quatre présentations de la Division: i) évaluation des répercussions économiques et sociales des accords de partenariat économique sur les pays de la CEMAC; ii) principaux résultats obtenus dans le cadre des "résultats de juillet"; iii) évaluation des implications des "résultats de juillet" pour le secteur agricole; iv) évaluation des implications des "résultats de juillet" sur l'accès aux marchés des produits non agricoles.

En Afrique de l'Ouest et en Afrique orientale, les réunions ont porté sur le programme de Doha, l'accès aux marchés et l'évaluation de l'incidence des accords de partenariat économique, des présentations ayant été faites par la Division. L'exposé concernant le

Programme de Doha visait à aider les États membres à en comprendre l'origine et l'orientation. Deux autres présentations de la Division ont traité essentiellement des questions d'accès aux marchés, pour les produits agricoles aussi bien que pour les produits non agricoles, décrivant les scénarios découlant de diverses formules de réduction des tarifs. Les États membres ont ensuite entendu une évaluation des négociations relatives aux accords de partenariat économique, dans deux exposés: le premier présentait une étude de fond sur les répercussions des accords de partenariat économique en Afrique subsaharienne en général et sur les pays de la CEDEAO en particulier; le deuxième décrivait en détail les incidences des accords de partenariat économique sur les pays.

Grâce à ces réunions de groupes d'experts, les États membres ont été informés des conséquences éventuelles des accords de partenariat économique pour leurs pays, pris individuellement, et pour l'ensemble de la sous-région. En outre, les réunions ont permis de préciser les défis liés à certains des principes des "résultats de juillet" dont les États membres devaient prendre connaissance pour les négociations au stade des modalités. Des contributions ont été également faites sous forme d'exposés relatifs aux incidences potentielles du principe de réciprocité des accords de partenariat économique sur l'intégration régionale au sein de la CEMAC, de la CEDEAO et du COMESA. En plus des quatre réunions sous-régionales, la CEA prévoit d'organiser une réunion continentale pour définir les positions communes de l'Afrique concernant les négociations futures.

1. G Autres services d'assistance technique et services consultatifs: Coopération avec les CER

La CEA a reçu des CER un certain nombre de demandes d'assistance technique dans les domaines de la libéralisation et de la promotion du commerce, des négociations commerciales multilatérales et de l'intégration régionale. Au cours de l'exécution de ces programmes, la synergie entre la CEA et les CER a été déterminante pour la prestation effective de cette assistance technique axée sur les résultats.

Les programmes d'assistance technique de la Division ont englobé la collaboration avec: i) l'Union du Maghreb arabe, pour organiser une réunion de groupe d'experts sur l'état d'avancement des négociations commerciales multilatérales et leur impact sur les pays du Maghreb, qui a abouti à une harmonisation des positions de négociation des pays du Maghreb; ii) la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), pour mener une étude technique sur la création de zones de libre-échange dans les sous-régions; iii) la CEDEAO, pour entreprendre une étude du programme de libéralisation du commerce de l'UEMOA et déterminer les conditions de son applicabilité à l'ensemble de la CEDEAO, en vue de l'accélération de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest (travaux en cours); iv) l'UMA, pour organiser une réunion de groupe d'experts sur les répercussions du démantèlement de l'Accord multifibre (AMF) sur l'Afrique, au cours de laquelle des options pour résoudre les effets négatifs probables de ce démantèlement ont été présentées aux pays de l'UMA.

La Division a également fourni des services consultatifs régionaux qui ont inclus des ateliers réguliers sur les accords de partenariat économique, à l'intention des

parlementaires et de la société civile. C'est ainsi que la CEA a fait, sur ces accords, une présentation importante devant les ambassadeurs africains accrédités auprès de l'Union africaine et du Gouvernement éthiopien. La présentation a porté sur les défis que les États ACP devront relever au cours des négociations et formulé des propositions concrètes sur les stratégies de négociation.

Pour la préparation et le lancement de la principale publication du sous-programme, *État de l'intégration régionale en Afrique*, qui a pour objectif d'évaluer l'état de l'intégration régionale, la CEA a collaboré étroitement avec les CER de toutes les sous-régions du continent, en particulier pour l'évaluation externe de l'étude. Dans le domaine des infrastructures de transport, la CEA a collaboré avec les CER pour définir les mesures juridiques appropriées pour garantir la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro au sein du COMESA, de la CAE et de la SADC. La CEA aidera également à mobiliser les ressources requises pour renforcer le secrétariat de la CEDEAO et de la CEMAC, en vue de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro.

II. Activités prioritaires de la Division du commerce et de l'intégration régionale pour la période 2006-2007

2.A Objectifs et cadre stratégique du programme de travail

Objectifs du sous-programme

Accélérer l'intégration effective des États membres dans l'économie mondiale et renforcer le processus d'intégration régionale en Afrique par la promotion du commerce intrarégional et international, ainsi que par l'intégration physique du continent, en mettant un accent particulier sur le secteur du transport et des communications.

Afin d'atteindre ses objectifs, la Division prévoit, pour le prochain exercice biennal, les réalisations suivantes: (i) l'amélioration de la capacité des pays africains de participer efficacement aux négociations commerciales bilatérales et multilatérales; (ii) le renforcement des capacités nationales de prise de décisions en matière de commerce pour le développement et l'intégration régionale, en faisant droit à l'égalité entre hommes et femmes; (iii) l'accroissement des capacités nationales d'adopter des politiques et des programmes pour rationaliser et moderniser les communautés économiques régionales (CER) et les autres institutions africaines d'intégration régionale.

Cadre stratégique

- a) Dans le domaine du commerce et de la coopération, les efforts porteront essentiellement sur la réalisation d'études politique et analytique approfondies concernant les questions de commerce; la promotion du commerce intra-africain; l'intégration du commerce dans les politiques et programmes nationaux de développement; l'examen des questions relatives à l'Organisation mondiale du commerce et les négociations commerciales entre l'Union européenne et le groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique; la mise en œuvre d'un programme global de renforcement des capacités commerciales, de recherche et de formation pour l'Afrique, par l'intermédiaire du Centre africain pour les politiques commerciales récemment créé par la CEA; enfin, la fourniture de services consultatifs et d'appui technique aux gouvernements africains, pour leur permettre de participer efficacement au processus de négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce;
- b) Concernant les aspects politiques et institutionnels de la coopération et de l'intégration régionale, une attention particulière sera accordée à la fourniture d'assistance aux États membres, à l'Union Africaine et aux communautés économiques régionales, en vue d'identifier les possibilités et les défis qui se présentent au niveau régional et mondial. Il s'agira, entre autres, d'accroître le soutien au renforcement de l'intégration sectorielle, régionale et continentale, dans le domaine du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de la monnaie, de la

finance, des transports et des communications, mais aussi d'aider les communautés économiques régionales à adapter leurs programmes aux objectifs et programmes de la Communauté économique africaine. Des indicateurs de performance seront également élaborés pour suivre les progrès accomplis sur la voie de l'intégration régionale, tant au niveau régional que sous-régional.

- c) Dans le domaine des transports et des communications, un appui sera accordé à la composante infrastructures du NEPAD, sous forme, entre autres, de soutien aux États membres pour l'intégration de la nouvelle politique de transport aérien dans leurs programmes nationaux et pour le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Yamoussoukro sur la libéralisation de l'accès aux marchés du transport aérien en Afrique, dite Décision de Yamoussoukro.

2.B Défis actuels et raisons d'être des activités principales

Concernant les questions commerciales, la CEA a apporté d'importantes contributions dans le domaine de la recherche, de la défense des politiques et du conseil technique. Cependant, toutes ces actions n'ont pas entraîné une amélioration significative de la participation du continent au commerce mondial. Dans bien des cas, les politiques commerciales ont été statiques et appliquées sans discernement ou sans référence à une stratégie générale de développement. La plupart des pays africains ne sont pas parvenus à stimuler la production et l'exportation.

Pour inverser la tendance à sa marginalisation dans l'économie mondiale, l'Afrique doit participer efficacement aux négociations commerciales internationales. Par ailleurs, pour s'insérer tout aussi efficacement dans l'économie mondiale, elle doit remédier au manque de compétitivité de son industrie, à l'étroitesse de la base d'exportation de ses économies, à la taille réduite de ses marchés intérieurs et à leur fragmentation. Aussi, la CEA doit-elle continuer à soutenir les pays africains dans leurs négociations commerciales, pour leur permettre de maximiser les gains potentiels et de tirer profit de la série de négociations en cours dans le cadre de l'OMC, et des Accords de partenariat économique. La CEA s'efforcera également d'aider les pays africains à intégrer les questions commerciales dans leurs stratégies nationales de développement, afin que le commerce puisse devenir le moteur de la croissance.

Si l'avènement de l'Union africaine apporte maintenant à la CEA l'élan nécessaire pour faire avancer l'intégration régionale, il n'en demeure pas moins que le continent a encore d'énormes obstacles à surmonter avant de récolter les fruits de son intégration. Parmi les principaux problèmes figure celui du chevauchement de la composition et des mandats des CER, qui peut être résolu par la rationalisation et l'intégration des institutions, et par la convergence des politiques macroéconomiques, indispensables à l'intégration économique.

Le renforcement des infrastructures, de transport notamment, est d'une importance cruciale pour promouvoir l'intégration régionale et stimuler le commerce interafricain. En dépit des efforts consentis pour intégrer le transport, des fossés subsistent à travers les CER et les pays, en matière de politiques et de mise en œuvre. Cette disparité entraîne

des coûts élevés pour le commerce transfrontalier et gêne la circulation des facteurs et des biens. C'est pourquoi la CEA doit axer son action sur la coordination et la rationalisation des politiques et services concernés en Afrique.

2.C Stratégie et modalités d'exécution des programmes de la Division du commerce et de l'intégration régionale

Recherche et analyse des politiques

Le programme de recherche pour l'exercice biennal s'adaptera aux problèmes et besoins ressentis. Il faudra mener de nouvelles études ou consolider les études actuelles et leur ajouter de la valeur. Les objectifs de la Division dicteront en principe les thèmes de recherche, étant entendu qu'un accent particulier sera mis sur les difficultés qui entravent l'intégration de l'Afrique et sa participation à la mondialisation.

Partage, extension et diffusion des connaissances

La Division axe ses efforts sur les activités fondées sur la connaissance. L'information servira de matière première pour les activités de la Division ou sera traitée comme produit fini à mettre à la disposition des clients. D'une part le travail et les compétences de la TRID seront soutenus par des informations et une base de données pertinentes. À cet égard, le programme de recherche et les activités de la Division devraient beaucoup bénéficier de l'effort réfléchi que celle-ci déploie pour développer, organiser et soutenir son réseau d'information et sa base de données. Par ailleurs, concernant l'information considérée comme produit fini, la Division devra s'efforcer d'organiser et d'affiner les résultats de ses travaux avant de les diffuser à ses clients. Cette information peut tirer sa source des conclusions des études menées par la Division, des résultats passés, actuels et futurs des séminaires, ateliers, activités de formation, services consultatifs, etc. L'information comme produit fini peut revêtir diverses formes : publications de prestige, documents de travail, exposé de position, et documents de plaidoyer.

Partenariat

Dans le cadre de son programme de base, la Division continuera à rechercher la coopération et le soutien actif des clients, parties prenantes et partenaires, en vue de réaliser ses objectifs au profit de ses clients (UA, CER, États membres, etc.). Dans toutes ses activités relatives au commerce, la CEA créera de synergies avec les autres activités relatives au commerce sur le continent telles que le Cadre intégré, le Programme intégré d'assistance technique (JITAP) et elle coordonnera les activités pour que sa contribution soit utile. Ses principaux partenaires sont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'UA, la BAFD, les CER et les autres organismes de l'ONU, ainsi que les universités africaines, les centres de prospective et de recherche et des ONG telles que le Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA), ENDA Tiers Monde, l'International Lawyers and Economists Against Poverty (ILEAP), le Southern African Research Network (SARN) et le Réseau du Tiers Monde.

Pour une intégration régionale efficace, la CEA renforcera son partenariat avec l'Union africaine. La synergie avec des communautés économiques régionales telles que le

COMESA, l'UMA, la CEEAC et l'UEMOA sera également renforcée aussi bien par la coopération directe dans des domaines comme les négociations sur les Accords de partenariat économique (APE) et l'assistance technique sur demande, que par la coopération indirecte avec les bureaux sous-régionaux. Dans le cadre de l'établissement de *l'État de l'intégration régionale en Afrique*, la Division travaillera en étroite collaboration avec les CER dans toutes les sous-régions du continent pour conduire une étude cohérente, utile et informative.

2.D. Activités prioritaires, 2006-2007

Promouvoir l'intégration régionale

Au cours de l'exercice biennal, la CEA continuera à œuvrer à l'intégration régionale afin d'assurer une reprise et une croissance économique vigoureuses et auto-entretenues pour quelques années. La deuxième édition de *l'État de l'intégration régionale en Afrique* qui sera publiée en 2005 est une étude détaillée de la rationalisation des activités des communautés économiques régionales. Elle sera consacrée à la vieille question de la multiplicité des CER et du chevauchement de leurs mandats et de leur composition ainsi qu'aux problèmes que pose l'intégration en Afrique. Des questionnaires détaillés et des missions d'enquête seront envoyés dans les 14 CER pour préciser les règles statutaires, la coordination des programmes et les capacités techniques et administratives. La deuxième édition de *l'État de l'intégration régionale en Afrique* comprendra des recommandations concrètes sur la rationalisation et la coordination des activités et sur les moyens de mieux exploiter les compétences pour limiter les chevauchements et économiser les rares ressources disponibles ainsi que sur la centralisation des activités des CER dans chacune des sous-régions pour qu'elles jouent plus efficacement leur rôle de centres de coordination avec l'Union africaine.

La troisième édition de *l'État de l'intégration régionale en Afrique*, qui sera publiée en 2007, portera essentiellement sur les défis de l'intégration monétaire et de la convergence des politiques macroéconomiques pour les économies africaines. C'est une question importante car les économies africaines réaliseraient des gains importants s'il existait une pleine intégration monétaire et une convergence des politiques sur le continent. ARIA III examinera les institutions monétaires supranationales et autres (une banque centrale notamment) requises pour la réussite de l'union monétaire. Elle passera également en revue les critères de convergence à respecter par les pays membres durant la période de transition vers une monnaie commune sur le continent. Ce rapport comporterait une étude clef sur les coûts et les avantages de l'intégration des marchés financiers en Afrique.

Outre l'établissement de la deuxième et de la troisième édition de *l'État de l'intégration régionale*, les activités relatives à l'intégration régionale viseront également, dans le cadre du NEPAD, à mener des recherches et à susciter une concertation entre les divers acteurs sur des problèmes spécifiques, notamment l'intégration des institutions et des politiques ainsi que la convergence des politiques.

Renforcement des infrastructures de transport

Dans le domaine des infrastructures de transport, la CEA, s'attachera à promouvoir l'intégration physique du continent en créant des systèmes de transport et de

communication efficaces, sûrs, fiables et d'un prix abordable. Pour appuyer le développement des transports dans le cadre du programme de transport en Afrique subsaharienne et du NEPAD, la CEA aidera les États membres à mettre en œuvre les accords actuels sur le transit et le transport, analysera leurs incidences sur la réduction du coût des transports dans les couloirs de transit en Afrique ainsi que sur la circulation des personnes et des marchandises et recensera les meilleures pratiques en ce qui concerne la commercialisation et la privatisation des services ferroviaires, aériens, routiers et maritimes en Afrique. En particulier, en collaboration avec l'Union africaine en tant que principal organisme régional, la CEA sera désignée pour assurer le secrétariat du mécanisme chargé de mettre en œuvre la Déclaration de Yamoussoukro, un des principaux instruments de rationalisation du développement du secteur aérien en Afrique.

La Commission continuera à effectuer des études de cas sur la mise en œuvre, elle organisera des réunions et diffusera des informations. Elle collaborera avec le Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à la définition de mesures juridiques appropriées et à la mobilisation des ressources requises pour que les secrétariats de la CEDEAO et de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), puissent mettre en œuvre leurs engagements.

Promouvoir le commerce par le renforcement des capacités en matière de négociations

La CEA aidera les pays africains à négocier des accords commerciaux internationaux qui leur soient profitables. Dans ce domaine, elle doit s'attaquer aux deux grands défis que doit relever l'Afrique, à savoir le *Programme de travail de Doha* et les négociations en vue de la conclusion d'*Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne*. À cet égard, il faut absolument permettre aux pays africains de négocier des accords qui leur soient profitables. Aussi, la CEA envisage-t-elle de produire des travaux de recherche et des analyses détaillées pour élaborer, après mûre réflexion, des positions qui seront largement diffusées, soutenues et défendues. Ce n'est qu'ainsi que le continent pourra participer pleinement au commerce international et en bénéficier.

Accords de partenariat économique (APE) :

Réussir les négociations sur les accords APE (avec l'UE) est important pour le développement économique de l'Afrique, car les APE mettent l'accent sur une approche intégrée basée sur le partenariat et la promotion de la coopération qui fait appel au commerce, à l'aide au développement et au renforcement de la dimension politique.

Dans ce contexte, la Division du commerce et de l'intégration régionale continuera à accorder une attention particulière à l'évaluation de l'impact des APE entre l'UE et l'Afrique sur l'économie et le bien-être, en vue de définir une orientation stratégique pour la négociation des APE. Les résultats empiriques mettront en évidence les problèmes propres à chacune des sous-régions (ainsi que quelques études de cas concernant les pays). Ces études techniques amélioreront la capacité de négociation des pays africains et affineront leurs stratégies.

Intégrer le commerce dans le développement

Pour bénéficier des avantages éventuels du commerce international, les pays africains doivent impérativement améliorer leur capacité de formuler des politiques commerciales efficaces et de les intégrer dans les plans nationaux de développement. Bien qu'il soit généralement admis que le commerce international peut jouer le rôle de locomotive de la croissance et, partant, contribuer grandement à délivrer la région de la pauvreté, les pays africains ne sont pas encore parvenus à tirer parti du commerce. L'une des raisons de la piètre performance du continent dans ce domaine est que les pays de la région n'ont pas réussi à intégrer le commerce dans leurs stratégies nationales de développement et, donc, à tirer les bénéfices du commerce.

La Division du commerce et de l'intégration régionale examinera le processus de formulation de politique commerciale et les meilleures pratiques, notamment l'expérience des pays de l'Asie de l'Est¹.

Services consultatifs et activités de formation de groupe

En collaboration avec le Centre africain pour les politiques commerciales, la Division du commerce et de l'intégration régionale ciblera les négociateurs et responsables commerciaux basés à Genève et dans les capitales nationales, les parlementaires et les organisations de la société civile qui s'occupent de questions commerciales. La CEA a déjà organisé des stages de formation en collaboration avec la CNUCED et l'OMC à l'intention de responsables commerciaux africains. Ces cours devront se poursuivre au cours des prochaines années.

La CEA fournira également une assistance technique aux pays africains, sur demande, pour les négociations dans le cadre de l'OMC et sur les Accords de partenariat économique. Elle fournira notamment une assistance au Gouvernement soudanais en vue de son adhésion à l'OMC. Les négociations concernant les Accords de partenariat économique entrant maintenant dans leur phase régionale, la Commission prévoit d'envoyer un certain nombre de missions d'assistance technique dans les CER pour les aider à élaborer une stratégie cohérente tenant compte de l'évolution quotidienne des négociations.

Une assistance technique supplémentaire sera fournie pour renforcer la *facilitation du commerce*, dans quelques pays africains, en y diffusant les meilleures pratiques, à savoir l'expérience de Tunisie Trade Net (TTN), qui a permis, grâce à l'automatisation, de réduire considérablement les retards administratifs pour les importateurs et les exportateurs en Tunisie. En collaboration avec la CEA, le TTN a visité le Niger, le Mali, le Togo, le Bénin, le Gabon et le Congo-Brazzaville. D'autres visites sont prévues au Burkina Faso, au Sénégal, en Mauritanie, en Guinée et en Guinée équatoriale.

¹ Les pays d'Asie de l'Est sont souvent cités en exemple parce qu'ils ont su tirer parti des avantages offerts par le commerce, en intégrant efficacement le commerce dans leurs stratégies nationales de développement.

2.E Bénéfices escomptés à long terme pour les États membres

Le processus de rationalisation des communautés économiques régionales devrait s'accélérer grâce, d'une part, aux efforts soutenus d'évaluation de l'intégration régionale en Afrique et, d'autre part, à la coordination des politiques et à la coopération au sein des CER et entre les pays. L'intégration régionale sera encore plus renforcée grâce aux activités de plaidoyer menées par la CEA en faveur de la convergence des politiques au plan national et sous-régional. Davantage de pays sont appelés à adopter des politiques axées sur le critère de convergence macroéconomique de l'intégration régionale et sous-régionale.

Dans le domaine des négociations commerciales, les capacités nationales régionales et sous-régionales seront renforcées pour permettre aux pays africains de participer plus efficacement aux négociations commerciales internationales. Ce renforcement de capacités sera réalisé à travers les efforts de la CEA pour arrêter des positions communes africaines et sous-régionales sur les négociations de l'OMC et les Accords de partenariat économique, de manière à maximiser et à matérialiser les bénéfices découlant de l'amélioration de l'accès aux marchés et de la croissance du commerce mondial et de l'investissement.

Certains États membres accroîtront aussi les profits qu'ils tirent du commerce international grâce au renforcement de leur capacité d'intégrer le commerce dans les stratégies et politiques nationales de développement. Cet objectif sera réalisé par le plaidoyer de la CEA en faveur de politiques commerciales cohérentes et génératrices de croissance économique soutenue. Par ailleurs, beaucoup de pays africains sont appelés à adopter des stratégies nationales de développement destinées à transformer l'économie par la diversification des produits et des exportations, l'amélioration de la productivité intérieure et la compétitivité internationale.